

L'ajournement

Ces dernières années, comme toutes les sociétés d'État, la Société Radio-Canada a été confrontée aux réalités de notre époque. Le Parlement a été contraint de remédier aux années de négligence dans l'utilisation des fonds publics. Tous les ministères, toutes les sociétés d'État et agences sont touchés par les compressions nécessaires.

On comprend qu'une société d'État avance une argumentation légitime au sujet de l'insuffisance des crédits qui lui sont alloués, mais lorsqu'elle le fait au moment où l'on dévoile une négligence flagrante dans ses méthodes comptables, c'est une toute autre histoire. Il y a plusieurs semaines, le Vérificateur général déclarait dans son rapport annuel au Parlement que les registres de la SRC étaient si mal tenus que:

● (1800)

Je me vois dans l'incapacité d'émettre une opinion quant à savoir si ces états financiers sont présentés en conformité des principes comptables généralement reconnus.

A mon avis, la Société n'a pas tenu de registres comptables appropriés à partir desquels on a établi les états financiers.

C'était la première fois que le Vérificateur général était incapable de se prononcer sur les états financiers d'une société d'État. La controverse découle des problèmes que son système informatisé de comptabilité, valant plusieurs millions de dollars, a causé à la Société Radio-Canada. La Société a décidé d'adopter un système centralisé après que le vérificateur général eût constaté, dans son rapport de 1984, qu'elle ne possédait pas de méthode comptable intégrée. Elle utilisait quatre ordinateurs incompatibles, situés à Toronto, Montréal, Ottawa et Winnipeg.

L'adoption d'un système informatique intégré devait permettre aux dirigeants de Radio-Canada de mieux contrôler les dépenses de la Société. Il n'y a là rien d'anormal. Le système devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 1986, mais la direction a décidé de commencer l'opération en juillet 1985, soit exactement neuf mois plus tôt que prévu. Pire encore, la direction a préféré se passer d'un système de comptabilité parallèle, qui aurait pu être utile en cas de faille lors de la mise en application du nouveau système.

Les directeurs régionaux ont reçu l'ordre d'adopter le nouveau système, mais plusieurs d'entre eux ont quand même tenu des comptes parallèles, par crainte d'une défaillance du nouveau système. Nous avons appris que finalement, cette comptabilité de cuisine a été l'unique source de renseignements dignes de confiance sur les états financiers de la Société. Un article paru récemment dans la revue *Maclean's* décrit très bien les difficultés auxquelles le système centralisé a donné lieu. Je cite:

A cause d'erreurs de programmation, l'ordinateur n'a jamais pu reconnaître certaines écritures et, comme l'administrateur débordé de travail qui lance tout à la poubelle, il les rangeait systématiquement parmi les prétendus «comptes en suspens», de sorte qu'ils n'ont jamais figuré sur les imprimés. De l'aveu du vice-président de Radio-Canada, Stephen Cotsman, «les sommes prenaient des proportions monstrueuses».

Monstrueux est le mot parce que la somme s'élevait à 57 millions de dollars. Radio-Canada l'avait dépensée, mais le système financier avait perdu trace des raisons des opérations.

Les observations que M. Cotsman a faites en toute franchise sur l'état des comptes d'attente de Radio-Canada m'ont surprise quand j'ai lu l'article de *Maclean's* parce qu'il n'était pas

très loquace quand il a comparu devant le comité des communications et de la culture en mai 1986, au moment de l'examen des crédits.

La députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) a demandé directement ceci à M. Cotsman:

D'après ce que j'ai entendu, on a des difficultés à réconcilier les écritures. Radio-Canada ne parvient pas, à la suite des déficiences de ce système, à rendre compte de sommes dépensées pour des productions conjointes, et les disparités dans les chiffres sont parfois surprenantes.

M. Cotsman a répondu ceci:

Je n'ai pas eu connaissance de cas où les disparités étaient considérables et où nous ne pouvions rendre compte des sommes dépensées. Pas à ma connaissance en tout cas.

Comment pouvons-nous croire que le vice-président exécutif des Finances de Radio-Canada n'était pas au courant qu'on ne pouvait rendre compte d'une somme de 57 millions de dollars venant de la poche des contribuables? A la même réunion, alors qu'il commentait les problèmes posés par le système de comptabilité centralisé, M. Cotsman a déclaré ceci:

Mais nous avons surmonté la plupart de ces obstacles et nous sommes certains que 1986-1987 sera une bien meilleure année.

Pourtant, d'après le rapport, daté du 3 septembre 1986, qu'il a adressé au conseil d'administration de Radio-Canada, le vérificateur général a averti la société de mettre de l'ordre dans ses finances parce que l'argent des contribuables était en jeu. Il a aussi ajouté qu'il n'y avait aucune raison tangible de croire que la situation s'était améliorée pour la peine. Encore une fois, les commentaires que M. Cotsman a faits au comité permanent ne concordaient pas avec les faits exposés par le vérificateur général.

Il est évident pour moi et pour de nombreux députés que la haute direction de Radio-Canada a pris une très mauvaise décision quand elle s'est hâtée de mettre son système de comptabilité centralisé en service sans mettre sur pied un système de soutien approprié.

● (1805)

Comme je le disais plut tôt, c'était une décision de la haute direction. C'est donc elle qui doit assumer la responsabilité de ce fiasco comptable. Lorsqu'on lui en a fait la remarque, la direction de Radio-Canada a prétendu qu'il était impossible d'exploiter une comptabilité parallèle parce que les commissions gouvernementales l'avait privée des ressources nécessaires. Quelle foutaise! Les directeurs régionaux de Radio-Canada faisaient leurs comptes au petit bonheur avec leur calculatrice personnelle.

En terminant, je maintiens que le président de Radio-Canada, qui est responsable de la décision de la haute direction de cette société, devrait comparaître devant le comité des comptes publics et devant le comité permanent des communications et de la culture pour expliquer ses agissements. On ne peut se contenter d'une vérification comptable par la direction. C'est l'argent des contribuables qui est en jeu, et il faut donc que cette société rende des comptes au Parlement.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir répondre au député d'Étobicoke-Nord (M. Pennock). Les députés savent que le vérificateur général a parlé de l'établissement d'un nouveau système financier à la Société Radio-Canada. La situation, au sein de